

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Article 1 – Conditions de participation

Le Critérium Fédéral est réservé aux joueurs et joueuses licenciés (es) traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table.

La présentation de l'attestation de licence portant la mention « certificat médical présenté » est OBLIGATOIRE pour participer à la compétition.

En l'absence de licence (ou à défaut d'un certificat médical autorisant la pratique du Tennis de Table en compétition) l'accès à la table sera refusé par le juge-arbitre

Article 2 – Droits d'inscription

Chaque saison, tout joueur ou joueuse licencié(e) désirant participer au Critérium Fédéral doit acquitter, lorsqu'il (elle) s'engage, un droit d'inscription forfaitaire par l'intermédiaire de son Association. L'inscription se fait obligatoirement par SPID.

Article 3 – Catégorie d'âge

A tous les niveaux, les catégories d'âges sont les catégories « internationales » (âge **au 1^{er} Janvier de la saison en cours**)

A l'échelon départemental, les juniors et les seniors sont intégrés dans une catégorie unique appelée « Elites »

Article 4 – Organisation Sportive Départemental

Le niveau départemental se déroule sur 4 tours dans toutes les catégories.

Il comprend une ou plusieurs divisions dans chaque catégorie suivant le nombre d'engagé(e)s

Pour les Messieurs, le nombre d'engagés par division est donné par le tableau ci-dessous

Division	D1	D2	D3	D4
Elite	12 joueurs	12 joueurs	Le reste des Seniors/Juniors	Selon le nombre d'inscrits
Juniors joueurs de - de 19 ans	12 joueurs	12 joueurs (N-S)	12 joueurs (N-S)	Selon le nombre d'inscrits
Cadets joueurs de - de 15 ans	12 joueurs	12 joueurs (N-S)	12 joueurs (N-S)	Selon le nombre d'inscrits
Minimes joueurs de - de 1 ans	12 joueurs	12 joueurs (N-S)	12 joueurs (N-S)	Selon le nombre d'inscrits
Benjamins joueurs de - de 1 ans	12 joueurs	12 joueurs (N-S)	12 joueurs (N-S)	Selon le nombre d'inscrits
Poussins joueurs de - de 1 ans	12 joueurs			

S : Sud ; N : Nord

Pour les Dames, le nombre de joueuses par division est donné par le tableau ci-dessous

	Elites	Cadettes	Minimes F	Benjamines	Poussines
D1	Selon le nombre d'inscrits				

(NB) En catégories Seniors et Juniors, les joueuses peuvent être intégrées directement en Régionale. Ceci pour éviter à une ou deux joueuses isolées de rester au niveau départemental. Il peut en être de même pour les autres catégories s'il n'y a pas assez d'inscrits après une demande auprès du responsable de la Ligue.

Article 5 - Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué 30 minutes avant l'heure officielle du début de la compétition.

Article 6 – Durée des parties

En Départemental Messieurs et Dames, toutes catégories confondues, les poules et le tableau se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 7 – Modalités de classement dans les poules

L'ordre des parties des poules est défini en Annexe 1

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point.

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plusieurs participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus. Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure d'écrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune pour les catégories seniors et jeunes.

Article 8 – Barème de Cotation

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant en annexe 2 Le classement final est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 9 – Montées et descentes

Dans toutes les catégories et à tous les niveaux, **l'accession au niveau supérieur**, obtenue à l'issue d'un tour, **est obligatoire, Les féminines peuvent refuser la montée.**

Les montées s'effectuent donc suivant les tableaux ci-dessous (le nombre entre parenthèse est le nombre de montants)

Pour les Messieurs

	Elite	Juniors	Cadets	Minimes G	Benjamins	Poussins
D1	↑ (1) en R3	↑ (1) en R2	↑ (1) en R2	↑ (1) en R2	↑ (1) en R1	↑ (1) en R1
D2	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	
D3	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	↑ (2) (N et S)	

Les descentes sont variables, suivant les descentes des niveaux supérieurs et des montées des divisions inférieures.
S : Sud ; N : Nord

Pour les Dames

	Elite	Juniors	Cadettes	Minimes F	Benjamines	Poussines
D1	↑ (1) en R1 ←	↑ (1) en R1 ←	↑ (1) en R1 ←	↑ (1) en R1 ←	↑ (1) en R1 ←	↑ (1) en R1

Pas de descentes

Article 10 – Arbitrage

Tout joueur doit arbitrer lorsque le juge-arbitre en fait la demande. En cas de refus, le club sera sanctionné par une amende au tarif de la saison en cours.

Article 11 - Sélection d'un joueur, maternité

Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour du critérium fédéral, par suite d'une sélection par la F.F.T.T., est maintenu dans l'échelon pour lequel il est qualifié. De plus, il marque pour le tour non disputé la moyenne des points qu'il aura obtenus dans les autres tours de la saison.

Toute féminine pendant sa grossesse et congé maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour le quelle elle était qualifiée.

De plus, un joueur retenu pour arbitrer ou juge-arbitrer une compétition de niveau national, régional ou départemental et qualifié à l'échelon régional ou départemental peut demander à la commission sportive correspondante à bénéficier des mêmes dispositions

Article 12 – Forfaits

Tout participant, régulièrement engagé pour un tour, y compris le dernier tour qualificatif, dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de l'épreuve en lui indiquant la division de sa participation, pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement.

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le responsable de l'épreuve en lui indiquant la division de sa participation. Il aura jusqu'au mercredi suivant la date de la compétition pour envoyer un document officiel (certificat médical, . . .) justifiant l'indisponibilité. Dans les autres cas, la place sera laissée vacante et les poules ne seront pas reconstituées.

Le forfait non excusé sera pénalisé d'une amende déterminée chaque saison

Dans le cas d'un deuxième forfait, non excusé, consécutif ou non, le joueur est exclu de l'épreuve au niveau départemental pour la saison en cours.

Toutefois, il peut être autorisé à participer aux tours suivants à l'échelon départemental avec l'accord de la commission sportive départemental

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu après le mardi précédant le tour considéré lui empêchant de participer à la compétition, il doit en aviser l'organisateur le plus rapidement possible. Il aura jusqu'au mercredi suivant la date de la compétition pour envoyer un document officiel justifiant l'indisponibilité.

Les joueurs sont tenus d'arbitrer et ne doivent pas quitter la compétition sans s'assurer auprès du Juge-Arbitre qu'ils ne seront plus sollicités par l'arbitrage de partie. En cas contraire, le Juge-Arbitre fera un rapport à la Commission Sportive Départementale pour le relater.

Le non arbitrage sera pénalisé d'une amende déterminée chaque saison

Lors du départ de la salle une autorisation écrite est à demander au juge-arbitre.

Article 13 – Abandon

(à tous les échelons et dans toutes les catégories)

Tout joueur (se) ne disputant pas une partie de poule, marque 0 point pour la partie considérée, mais est autorisé à jouer les parties suivantes.

Tout joueur (se) ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste (nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, quand un des deux joueurs ou joueuses ne se présente pas dans l'aire de jeu, le joueur perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Conformément à la circulaire, un joueur ayant abandonné médicalement doit fournir un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain. Si ce n'est pas le cas une pénalité financière sera appliquée.

Article 14 – Examen des litiges

Il appartient à la Commission Sportive de statuer sur tout litige et sur tous cas particulier ayant trait à cette compétition. (Comportement, réclamation, . . .)

Article 15 - Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe **quitté** lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 16 – Placement des joueurs Etablissement le 1^{er} tour du critérium fédéral

Pour toutes les divisions, quelle que soit la catégorie, les groupes sont établis en tenant compte :

- Des joueurs ayant évolué dans les divisions supérieures et non retenus à ces échelons,
- Des montants des divisions inférieures,
- Des points obtenus à l'issue de la saison précédente ; en cas d'égalité l'avantage est donné au joueur le plus jeune.
- Si un joueur qualifié n'a pas participé à l'épreuve lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points-inscrits sur sa licence que lui.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

Les joueurs forfaits au dernier tour sont placés une division en dessous de la division à laquelle leur nombre de points leur permettait de participer (sauf décision de la commission sportive départementale)

Établissement des groupes pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tour

Les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places).

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent (joueur suspendu, par exemple), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points-classement inscrits sur sa licence que lui.

Si plusieurs participants sont ex-aequo et ne peuvent être classés séparément (ex : joueurs terminant de la 9^{-ème} à la 16^{-ème} place) il faut tenir compte du total des points obtenus lors des tours précédents ; en cas d'égalité persistante l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Lorsque des participants d'une même association ou de même parenté sont qualifiés dans une même poule, ils doivent y être placés de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont 2 et le plus rapidement possible s'ils sont 3 ou plus dans la poule.

Pour tous les tours, les joueurs (es) qui descendent d'une division prennent les premiers numéros et ceux qui montent d'une division, prennent les derniers numéros.

Article 17 – Déroulement sportif concernant les garçons

Selon le groupe figurant en annexe 3

Le niveau Départemental Deux-Sèvres se déroule en 4 tours dans toutes les catégories

- En Poussins : une seule division « D1 Poussins » comprenant tous les joueurs non retenus en régional. Répartition des poules en fonction du nombre d'inscrits
- En Benjamins : deux divisions voir plus en fonction du nombre d'inscrits,
 - « D1 Benjamins » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D2 Benjamins » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D3 Benjamins » idem « D2 Benjamins »
- En Minimes : deux divisions voir plus en fonction du nombre d'inscrits, « D1 Minimes » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3.
 - « D2 Minimes » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D3 Minimes » idem « D2 Benjamins »
- En Cadets : deux divisions voir plus en fonction du nombre d'inscrits,
 - « D1 Cadets » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D2 Cadets » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D3 Cadets » idem « D2 Benjamins »
- En Juniors : deux divisions voir plus en fonction du nombre d'inscrits,
 - « D1 Cadets » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D2 Cadets » comprenant 12 joueurs répartis en 4 poules de 3
 - « D3 Cadets » idem « D2 Benjamins »

Article 18 – Déroulement sportif concernant les filles

Selon le nombre d'inscription, les joueuses peuvent être intégrées directement en Régionale. Ceci pour éviter à une ou deux joueuses isolées de rester au niveau départemental. Il peut en être de même pour les autres catégories s'il n'y a pas assez d'inscrits après une demande auprès du responsable de la Ligue. Sinon faire selon le groupe figurant en annexe 3. **Les filles peuvent être intégrées avec les garçons si refus de la ligue.**

Article 19 – Catégorie Elite La catégorie Elite concerne les catégories d'âges Seniors et Vétérans

En Messieurs, 3 Divisions

- D1 : liste de 12 joueurs (en fonction de leurs points classement)
- D2 : liste de 12 joueurs (en fonction de leurs points classement)
- D3 : liste de 12 joueurs (en fonction de leurs points classement)

Dans chaque division, les joueurs sont placés dans l'ordre des points classement

Déroulement sportif :

- En D1 Elites, comprenant 12 joueurs répartis en 2 poules de 6 Répartition des poules en fonction du nombre d'inscrits
- En D2 Elites, comprenant 12 joueurs répartis en 2 poules de 6
- En D3 Elites, comprenant 12 joueurs répartis en 2 poules de 6

Un classement intégral est obtenu à l'issue de chaque tour, pour toutes les divisions
 Dans les divisions à deux poules, le classement final est obtenu à l'issue des parties de classement (groupe de 12 – annexe 3)

Annexes

Annexe 1 – Ordre des parties dans une poule

Par poules de 8

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
1-8	1-7	1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-7	6-8	5-7	4-6	3-5	4-2	3-8
3-6	2-5	4-8	3-7	2-6	5-8	4-7
4-5	3-4	2-3	2-8	7-8	6-7	5-6

Par poules de 7

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
2-7	1-7	1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
3-6	2-5	5-7	4-6	3-5	4-2	4-7
4-5	3-4	2-3	3-7	2-6	6-7	5-6

Par poules de 6

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

Par poules de 5

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

Par poules de 4

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

Par poules de 3

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	2-3	1-2

Annexe 2 – Barème

Pour toutes les catégories Jeunes et toutes les catégories féminines

Lettre d'attribution, selon l'échelon et la catégorie d'âge

National			Régional			Départemental				
Division	1	2	R1	R2	R3	1	2	3	4	5
Elite	A	B	C	C	C	D	E	F	D	H
- de 21 ans	A	B	E	E		F	G	H	I	J
- de 18 ans	A	C	F	F		G	H	I	J	K
- de 15 ans	A	D	G			H	I	J	K	L
- de 13 ans	A	E	H			I				
- de 11 ans	A	F								

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories

1	100
2	80
3	65
4	50
5	40
6	35
7	30
8	25
9	20
10	15
11	10
12	7
13	5
14	4
15	3
16	2

Annexe 3– Déroulement de la Compétition

↳ Groupe de 6 ou 5

Un groupe unique où tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 6 ou de 1 à 5 en suivant les règles usuelles du départage

Le vainqueur de poule monte dans la division supérieure.

↳ Groupe de 8

Les joueurs sont répartis en 2 poules appelés A et B de 4 (serpent).

Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 en suivant les règles usuelles du départage

A l'issue des poules, les 8 participants sont placés dans un tableau de 8 simples KO.

- le 1^{er} de chaque poule rentre directement en demi finale (place 1 et 2)
- les 2^{èmes} et 3^{ème} de chaque poule se rencontrent en quart de finale (place 3 et 4 pour les 2^{èmes} et place 5 et 6 pour les 3^{èmes})
- les 4^{èmes} de poule (place 7 et 8) rencontreront les perdants des quarts de finale. Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec le classement intégral.

↳ Groupe de 12

Chaque groupe est composé de 4 poules de 3 joueurs appelées poules A, B, C, D

Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3 en suivant les règles usuelles du départage

A l'issue des poules les 12 participants sont placés dans un tableau de 12 simples ko avec classement intégral.

Le placement dans le tableau s'effectue de la manière suivante en application de l'article I.305.4 du chapitre III des règlements fédéraux (compétitions individuels) :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1,
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2,
- les vainqueurs de la poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;

- les joueurs classés 2^{ème} de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur 1^{er} de poule ;
- les joueurs classés 3^{ème} de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^{ème} de poules, mais dans le quart opposé.

- le 1^{er} de chaque poule rentre directement en Quart de finale
- les 2^{ème} et 3^{ème} de poules se rencontrent en 1/8f.
- Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec le classement intégral.

↳ Groupe de 16

Chaque groupe est composé de 4 poules de 4 appelées poules A, B, C et D. (serpent)

Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 en suivant les règles usuelles du départage

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la façon suivante:

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 aux places 3 et 4 ;
- les joueurs classés 2e de poule sont placés dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif.

- les joueurs classés 3e de poule sont placés dans le demi-tableau opposé de leur deuxième respectif en place 5 et 8
- les joueurs classés 4e de dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif en place 9 et 16 Pas de tirage au sort

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec classement. Les places de 5 à 8 et de 13 à 16 ne se jouent pas.

En cas de reliquat (pour les plus basses divisions) :

- 1, 2 ,3 joueurs : incorporés dans la division supérieure
- 4 joueurs : une poule unique
- 5 joueurs : une poule unique
- 6 joueurs : poule unique
- 7 joueurs : formule normale
- 8 joueurs : formule normale
- de 9 à 12 joueurs on utilise la formule prévue pour un groupe de 12 - 16 joueurs, formule normale